

Nous avons pris note de vos diverses propositions, telles l'aménagement d'un nouveau bureau à Ouchy, l'engagement de personnel supplémentaire, la pose de caméras de surveillance, etc. Bien qu'intéressantes, il faut néanmoins se rendre à l'évidence que ces améliorations ont un coût et que ce type de projets impliquerait inévitablement une nouvelle augmentation des taxes.

Le projet de révision du tarif municipal relatif aux infrastructures portuaires et aux rives du lac a été préalablement soumis aux instances cantonales ; il a été récemment adopté par la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement. Ce nouveau tarif entrera en vigueur au 1^{er} août 2013 et sera ensuite publié sur notre site internet. A ce titre, les chiffres mentionnés dans la presse il y a quelques semaines sont erronés. Malgré ces augmentations, nous observons qu'au regard des avantages dont profitent les navigateurs, ces taxes demeurent proportionnées et sont adaptées aux prix pratiqués dans les autres grands ports lémaniques.

S'agissant de vos autres remarques, nous pouvons y répondre comme suit, tout en notant que les mesures ont été prises en concertation :

1. Portails sécurisés

Les modèles installés sont bien ceux qui ont été présentés aux membres de la Commission consultative des ports et mis à l'enquête publique. Compte tenu des nombreuses contraintes, un portail type a été élaboré pour pouvoir ensuite lui apporter des adaptations locales. Le système d'un « ferme-porte » a également été étudié mais a dû être abandonné, ce type d'élément n'étant pas adapté à une utilisation extérieure, car se dégradant rapidement.

Par ailleurs, des améliorations de ces portails sont en cours de finalisation et nous espérons qu'elles pourront diminuer les désagréments rencontrés. Dans ce cadre, il serait hautement souhaitable que chacun ferme la porte après son passage.

2. Sécurité

Dans la mesure du possible, des policiers patrouillent au bord du lac, lorsqu'ils sont affectés au secteur d'Ouchy. Durant l'été, le Corps de police fera un effort particulier dans cette zone et engagera d'autres unités, en uniforme ou en civil. La pose de caméras de surveillance n'est en revanche pas envisagée pour l'heure.

3. Circulation et stationnement

Depuis juin 2013, l'entier du port d'Ouchy est affecté à une zone piétonne. Une même démarche sera également menée pour le port de Vidy. L'accès au port reste cependant possible à l'allure du pas, pour les livraisons de matériel lourd ou encombrant. A Ouchy, deux places de parc ont été créées à côté de chacune des deux grues pour leurs usagers, afin de permettre le transport de matériel.

Nous devons tout de même observer que les services de police ont dû régulièrement intervenir à l'endroit de certains conducteurs qui circulaient à vive allure ou qui s'octroyaient le droit de stationner où ils le désiraient dans les ports, sans considération pour les autres usagers. Nous rappelons que les bords du lac sont, dès le retour des beaux jours, fortement fréquentés par nombre de piétons, notamment des familles avec enfants, et que la Municipalité se doit de leur garantir un minimum de sécurité.

Par ailleurs, il appartient aux navigateurs de s'organiser pour le stationnement de longue durée, au même titre que les pendulaires, touristes, sportifs et autres pique-niqueurs. Des parkings de longue durée (PLD) sont à disposition, tant à Ouchy qu'à Vidy. De surcroît, des cartes à gratter de 30 francs ont été créées il y a plusieurs années à l'intention des navigateurs. Elles permettent le stationnement sur les PLD de la place des fêtes de Bellerive, du Chalet-des-Bains, de la Fontaine-de-Cuivre et du stade J.-A. Samaranch. Pendant le Luna Park, cette carte est également admise sur le parking-relais d'Ouchy. Les « macarons », quant à eux, ne sont destinés qu'aux résidents, conformément aux dispositions réglementaires municipales.